



**Vers la mise en place d'un troisième plan d'action
découlant de la politique
*Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait***

**Mémoire
déposé au Secrétariat à la condition féminine
dans le cadre des consultations
*Ensemble pour l'égalité entre les femmes et les hommes***

Janvier 2016

SOMMAIRE

L'AFEAS, EN BREF	3
INTRODUCTION	4
1. LES GRANDS ENJEUX IDENTIFIÉS	5
▪ RÉDUCTION DES INÉGALITÉS LES PLUS PRÉOCCUPANTES ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES	5
▪ CAPACITÉ À AGIR SUR DES PROBLÉMATIQUES EXISTANTES CHEZ LES FEMMES ET LES HOMMES, MAIS DONT LES CAUSES ET LES CONSÉQUENCES SONT PARFOIS DIFFÉRENTES SELON LE SEXE	5
▪ CONTRIBUTION ET MOBILISATION DES AGENTES ET AGENTS DE SOCIALISATION ET DES ACTRICES ET ACTEURS DE CHANGEMENT EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES	5
▪ IMPLICATION DES HOMMES DANS L'ATTEINTE DE L'ÉGALITÉ	5
2. LES INSTRUMENTS DE LA GOUVERNANCE	6
3. LES ORIENTATIONS	7
▪ ORIENTATION 1 – POUR LA PROMOTION DE MODÈLES ET DE COMPORTEMENTS ÉGALITAIRES	7
▪ ORIENTATION 2 – VERS L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES	8
▪ ORIENTATION 3 – VERS UNE MEILLEURE CONCILIATION DES RESPONSABILITÉS FAMILIALES ET PROFESSIONNELLES OU SCOLAIRES	9
▪ ORIENTATION 4 – POUR DES APPROCHES EN SANTÉ ADAPTÉES AUX SPÉCIFICITÉS DES FEMMES	9
▪ ORIENTATION 5 – POUR LE RESPECT DE L'INTÉGRITÉ DES FEMMES ET LEUR SÉCURITÉ DANS TOUS LES MILIEUX DE VIE	10
▪ ORIENTATION 6 - VERS UNE PLUS GRANDE PARTICIPATION DES FEMMES AUX INSTANCES DÉCISIONNELLES	10
▪ ORIENTATION 7 - POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS TOUTES LES RÉGIONS	10
4. POSITIONS DE L'AFEAS EN LIEN AVEC L'ÉGALITÉ	11
▪ SUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES	11
▪ SUR LA LAÏCITÉ ET LA NEUTRALITÉ DE L'ÉTAT	12
▪ SUR L'UNION DE FAIT	13
▪ SUR LES AIDANTES / AIDANTS	13
▪ SUR LA VIOLENCE	13
CONCLUSION	14
BIBLIOGRAPHIE	15

Recherche et rédaction : Hélène Cornellier

*Dépôt légal – 2016 : Bibliothèque nationale du Québec - Bibliothèque nationale du Canada
La traduction et la reproduction totale ou partielle de la présente publication à des fins non commerciales sont autorisées à la condition d'en mentionner la source complète.*



5999, rue de Marseille, Montréal (Québec), H1N 1K6
Téléphone: (514) 251-1636 - Télécopieur: (514) 251-9023
Courriel: info@afeas.qc.ca - Internet: www.afeas.qc.ca

L'Afeas, en bref

Organisme sans but lucratif fondé en 1966, l'Afeas regroupe 10 000 Québécoises qui travaillent bénévolement au sein de 250 groupes locaux répartis dans 11 régions. Association féministe, dynamique et actuelle, elle donne une voix aux femmes pour défendre leurs droits et participer activement au développement de la société québécoise.

C'est grâce à l'éducation et l'action sociale concertée qu'elle concourt à la construction d'une société fondée sur des valeurs de paix, d'égalité, d'équité, de justice, de respect et de solidarité. L'Afeas est une organisation « terrain ». Sa structure démocratique favorise l'expression des points de vue de ses membres sur les enjeux sociaux et sur les orientations de leur organisation.

Dans ses multiples activités et prises de position, l'Afeas vise l'autonomie des femmes sur les plans social, politique et économique afin qu'elles puissent participer de plain pied à la vie démocratique du Québec.

Depuis sa fondation, l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les sphères de la société demeure incontestablement son leitmotiv. Conséquemment, l'Afeas travaille sur différents enjeux concernant les Québécoises et les Canadiennes, notamment :

- l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les sphères de la société,
- l'accès aux instances démocratiques à tous les niveaux,
- la mise en place de mesures pour assurer la sécurité financière des femmes, tout au long de leur vie et au moment de la retraite,
- la reconnaissance du travail non rémunéré, dit «invisible», des femmes au sein de la famille, comme mères et aidantes,
- l'accès à l'éducation,
- la mise en place de mesures de conciliation famille-travail-études,
- la mise en place de conditions de travail adéquates,
- l'accès aux métiers non traditionnels,
- l'accès à des mesures pour contrer la violence envers les filles et femmes de tous âges et dans tous les milieux,
- l'accès à des services de santé de qualité dans tous les milieux, etc.

Depuis près de 50 ans, l'Afeas agit au sein de la société québécoise et canadienne, et ce, sur tous les plans. Par sa présence et le réalisme de ses interventions, elle a acquis une crédibilité comme interlocutrice auprès des instances décisionnelles et des organismes du milieu. Pour faire avancer ses dossiers, l'Afeas fait partie d'organismes ou de regroupements québécois, canadiens et internationaux.

Introduction

Entre mars 2012 et juin 2014, l'Afeas a organisé une tournée d'ateliers intitulés *Pour une approche positive de l'égalité entre les femmes et les hommes*, en partenariat avec l'Observatoire Jeunes et Société / INRS, le Regroupement pour la valorisation de la paternité et le Secrétariat à la condition féminine du Québec. Ce projet a rejoint 1 385 personnes, dont 84% de femmes et 16% d'hommes, au cours de 63 ateliers dans 16 des 17 régions administratives du Québec. Ces ateliers n'ont pas valeur scientifique mais permettent de prendre le pouls de la population québécoise sur l'égalité entre les femmes et les hommes. En voici quelques constats :

L'égalité entre les femmes et les hommes, c'est quoi? – Pour plusieurs participantes / participants, l'égalité entre les femmes et les hommes est la concrétisation de nombreuses valeurs sociales dont la principale est le respect des personnes et de leurs différences. La définition qui est formulé le plus souvent est « à travail égal, salaire égal ». Les participants mentionnent que, malgré tous les progrès, tout n'est pas atteint.

L'égalité entre les femmes et les hommes, qui en bénéficie?

Au niveau des femmes, les bénéfiques sont les plus nombreux : la reconnaissance des droits, l'accès aux études et aux postes décisionnels (dans une certaine mesure), l'amélioration du partage des tâches avec une meilleure qualité de vie du couple, un gain en liberté et en développement personnel.

Au niveau des hommes, les bénéfiques touchent le partage des responsabilités financières où l'homme n'est plus l'unique pourvoyeur, des choix professionnels élargis, la possibilité de retour aux études et de changement de carrière, une paternité valorisante avec des mesures reconnaissant leur implication, une humanisation des hommes exprimant leurs sentiments, un gain en liberté et en épanouissement.

Au niveau de la société, le fait de ne pas rechercher à tenir des rôles stéréotypés a des influences positives sur l'identité des enfants et sur la santé mentale et physique des parents. De manière générale, pour les participants, une société égalitaire est plus humaine avec un meilleur climat social. La diversification des points de vue, des talents et des aptitudes enrichit une telle société : changement du climat de travail, mesures de conciliation famille/travail, diversification des emplois, double revenu, revenus de retraite mieux équilibrés. Une société qui y gagne!

Les constats de ces ateliers montrent comment l'acquisition de droits égaux, la sensibilisation et l'ouverture des milieux (familial, éducation, travail, emploi) ont changé la couleur du Québec pour les femmes et les hommes. Cependant, les constats du document de consultation quant à eux montrent combien il reste du chemin à faire. Ainsi donc, le troisième plan d'action en matière d'égalité, et les suivants, doivent poursuivre un travail assidu, tant au niveau du gouvernement que de la population. À cet effet dans le présent mémoire, l'Afeas partage ses réflexions sur les aspects qui lui apparaissent primordiaux à ce moment-ci pour atteindre une égalité de fait réelle, et ce, dans un délai raisonnable.

1. Les grands enjeux identifiés

Dans son document de consultation *Ensemble pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, le Secrétariat à la condition féminine identifie quatre grands enjeux pour les années à venir. Voici quelques commentaires sur ces enjeux qui serviront sans aucun doute de fondement au troisième plan d'action découlant de la politique québécoise en matière d'égalité :

- **Réduction des inégalités les plus préoccupantes entre les femmes et les hommes**

Outre les six inégalités identifiées dans le document, mentionnons aussi, plus particulièrement, les inégalités de salaire pour les femmes dans la très grande majorité des emplois et la disparité en terme de partage du travail non rémunéré entre les femmes et les hommes au sein de la famille. Ces problématiques défavorisent les femmes par rapport aux hommes et les maintiennent à des niveaux socioéconomiques bas et, souvent, dans la pauvreté, surtout si elles sont cheffes de famille monoparentales et/ou éventuellement lorsqu'elles sont âgées.

- **Capacité à agir sur des problématiques existantes chez les femmes et les hommes, mais dont les causes et les conséquences sont parfois différentes selon le sexe**

Cet enjeu, important pour l'atteinte de l'égalité, présume que l'on utilise systématiquement l'analyse différenciée selon le sexe, ce qui n'est pas encore le cas. L'ADS permet de distinguer causes et conséquences pour les femmes comme pour les hommes et de trouver des solutions appropriées en fonction de chacun de ces groupes. Sans cette grille d'analyse, les politiques, programmes et actions ciblées ne répondent pas adéquatement aux besoins ni de l'un, ni de l'autre des deux sexes.

- **Contribution et mobilisation des agentes et agents de socialisation et des actrices et acteurs de changement en faveur de l'égalité femmes-hommes**

Ici joue l'approche sociétale où tous les paliers, du gouvernement à la population, s'impliquent pour arriver à un réel changement au niveau des rôles sexués dans la société. Cela est possible, seulement et seulement si, un jeu de rétroaction agit dans la société : du gouvernement à la population et aux groupes terrain et, en retour, de la population et groupes terrains au gouvernement. Chaque palier, chaque citoyenne et citoyen a son rôle à jouer dans ce changement pour l'égalité de fait entre les femmes et les hommes.

- **Implication des hommes dans l'atteinte de l'égalité**

L'Afeas ne peut qu'être en faveur de l'implication des hommes pour que les femmes atteignent l'égalité. Cette implication passe certainement par des changements au niveau des valeurs et des rôles sociaux, et par l'éducation que les hommes transmettent à leurs fils et/ou aux autres hommes autour d'eux, et ce, dans tous leurs milieux de vie. Par ailleurs, tout en admettant que certains hommes éprouvent présentement des difficultés, l'Afeas insiste pour réaffirmer qu'il s'agit là d'une problématique liée à la transformation des rôles sociaux et non pas à une discrimination basée sur le sexe.

2. Les instruments de la gouvernance

Dans la politique en matière d'égalité et ses plans d'action, les instruments de la gouvernance sont au nombre de six : les **structures organisationnelles**; les **trois approches**, spécifique, transversale et sociétale; l'**analyse différenciée selon les sexes** (ADS) ; un **système de reddition de comptes**; une **commission parlementaire**; des **partenaires locaux, régionaux et nationaux**. S'ajoute à ces instruments le **Prix Égalité** qui met en lumière des projets exemplaires associées aux grandes orientations de la politique.

Ces instruments de gouvernance qui permettent d'assurer la mise en place du plan d'action, d'en faire le suivi et l'évaluation, sont bien ancrés depuis l'adoption de la politique en matière d'égalité entre les sexes en 2007. Du point de vue de l'Afeas, et c'est pourquoi nous en faisons un rappel ici, il est essentiel que chacun de ces éléments soit préservé et consolidé au fil des années car le gouvernement doit s'assurer que tous les moyens soient mis en œuvre pour que l'égalité de fait devienne une réalité dans un avenir proche.

Plus particulièrement, l'Afeas rappelle l'importance des **structures organisationnelles** qui, chacune à sa façon et toutes ensemble, permettent la mise en place et le suivi de la politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Il est essentiel que le Secrétariat à la condition féminine et le Conseil du statut de la femme restent bien campés dans leur mission respective. À cet égard, il ne faudrait pas que la politique d'austérité actuelle, avec ses coupures répétées, fasse en sorte de rendre obsolète l'un ou l'autre de ces organismes et, même, en vienne à les faire disparaître.

Par ailleurs, si l'ADS semble plus en lien avec l'approche spécifique, ses résultats servent au développement des concepts pour les approches transversales et sociétales. Il faut donc maintenir les **trois approches** développées dans le cadre de la politique pour l'égalité.

Le plan d'action en matière d'ADS 2011-2015 prévoyait la mise en oeuvre de projets intégrant l'**analyse différenciée selon les sexes** au sein des ministères et des organismes. Le bilan du plan d'action montre *qu'au 31 mars 2015, le degré moyen de réalisation des mesures inscrites au Plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes 2011-2015 atteignait 82%*. Le développement et l'implantation de l'analyse différenciée selon le sexe (ADS) dans tout l'appareil gouvernemental doivent se poursuivre. Rappelons que sa spécificité se situe au niveau de l'analyse, outil indispensable pour bien mesurer les impacts et conséquences des politiques et/ou programmes élaborés sur les femmes et sur les hommes. Même s'il s'agit d'une démarche exigeante nécessitant l'investissement d'importantes ressources, il est important de ne pas s'en passer si notre but est la réelle égalité entre les femmes et les hommes au Québec.

Par ailleurs, l'Afeas demande que toutes les données des ADS effectuées par l'appareil gouvernemental dans des dossiers spécifiques soient accessibles sur demande. En effet, l'Afeas, comme les autres groupes de femmes, n'a pas les moyens de faire de telles analyses pour étayer ses dossiers. Ces données, comme celles de Statistique Canada et de l'Institut de la statistique du Québec, nous sont d'une grande utilité pour étudier diverses situations vécues par les femmes et tenter d'y trouver des solutions.

3. Les orientations

L'Afeas a déposé des mémoires, en 2005 et en 2011, lors des consultations pour développer la politique *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* et ses deux plans d'action. Même si plusieurs éléments de ces mémoires sont toujours d'actualité en 2016, nous ne les reprendront pas nécessairement dans le présent document. Pourtant cela ne veut pas dire de les oublier, nous pensons qu'il faut y revenir pour s'assurer que tous les aspects évoluent avec le temps et ainsi, que l'égalité de fait se réalise.

Précisons cependant qu'en 2005 comme en 2011, l'Afeas souligne que les rôles de mère et d'aidante, avec leurs responsabilités et leurs tâches, sont peu reconnues et valorisées. Pourtant ces rôles sont essentiels aux familles et à la société québécoise. Cette non reconnaissance de ce que l'on appelle **le travail invisible, non rémunéré**, entraîne d'importantes inégalités entre les femmes et les hommes, et ce, tout au long de leur vie.

De plus, autre aspect important pour atteindre une réelle égalité entre les femmes et les hommes, la rémunération des femmes au travail. Tant que les femmes ne gagneront pas des salaires ou honoraires égaux à ceux des hommes, ce qui signifiera que leur travail est aussi important que celui des hommes, elles auront un manque à gagner au moment même où elles travaillent mais aussi à tout autre moment de leur vie.

À titre d'exemple, une femme qui reçoit des prestations de maternité ou parentale, de chômage ou de la CSST, reçoit des prestations moindres qu'un homme puisque son salaire est de 70% seulement de celui d'un homme. Il en est de même au moment de la retraite puisque ses cotisations ont porté tout au long de ses années de travail sur un salaire moindre que celui d'un homme.

Comment les femmes peuvent-elles être égales si, de fait, elles sont perdantes comme mères, aidantes et travailleuses? De l'avis de l'Afeas, il est plus que temps que ces questions soient abordées, étudiées et résolues, et ce, d'ici cinq à dix ans, non pas dans trois ou quatre générations à venir.

▪ **Orientation 1 – Pour la promotion de modèles et de comportements égalitaires**

Au cours des dernières décennies, l'évolution des mentalités et, surtout, les changements de législations et de règlements ont fait du Québec une société moderne et égalitaire. Parce qu'il reste beaucoup de chemin à parcourir pour que, dans les faits, cette égalité se concrétise, il ne faut pas lâcher prise.

Approche positive : Comme en 2011, l'Afeas rappelle qu'il faut utiliser une approche positive dans nos communications concernant l'égalité, c'est-à-dire en faire ressortir les avantages, autant pour les hommes que les femmes, de vivre dans une société égalitaire. Une telle approche fera progresser plus rapidement les femmes vers l'égalité et atténuera les réactions négatives qui se manifestent à l'heure actuelle vis-à-vis les revendications des femmes, perçues comme revanchardes, faute d'information adéquate et soutenue.

Laïcité et neutralité de l'État québécois : Aujourd'hui, le Québec fait face à un nouveau défi, celui de la diversité religieuse et culturelle. Même si la laïcité et la neutralité religieuse de l'État de même que l'égalité entre les femmes et les hommes sont des valeurs qui font l'unanimité au Québec, celles-ci sont présentement remises en question par des demandes d'accommodements, de nature religieuse ou culturelle. L'Afeas estime qu'il est important de baliser ces demandes d'accommodements pour éviter qu'elles remettent en cause le rôle que les femmes jouent dans notre société. À cet égard, l'Afeas appuie toute initiative gouvernementale qui assure la neutralité de l'État et l'égalité entre les femmes et les hommes. Au moment où nous accueillons de nombreux réfugiés, il nous semble important de mettre en place des mesures pour que ces personnes qui fuient un pays dont la culture est très différente de la nôtre, puissent s'intégrer au sein de la société québécoise et en adopter les valeurs qui sont à la base de notre « vivre-ensemble ».

▪ **Orientation 2 – Vers l'égalité économique entre les femmes et les hommes**

Travail rémunéré et non rémunéré : Pour l'Afeas, il faut valoriser le travail non rémunéré comme le travail rémunéré. Il s'agit d'une condition *sine qua non* pour atteindre un partage équitable au sein du couple et de la famille. À cet effet, le gouvernement doit entreprendre une vaste campagne de relations publiques, en plusieurs volets, pour la population en général; campagne pouvant se lier à la *Journée du travail invisible* (1^{er} mardi d'avril), mise en place en 2001 par l'Afeas. Il doit aussi s'assurer d'avoir en main des statistiques fiables sur ce volet, via le recensement de Statistique Canada et l'Institut de la statistique du Québec, pour suivre l'évolution du partage des responsabilités au sein de la famille.

Conjoints de fait : Au Québec, la proportion des couples vivant en union de fait approche les 40%, alors qu'elle n'était que de 8% en 1981. Ainsi, les 2/3 des enfants naissent de ce type d'union; les 3/4 des familles monoparentales sont sous la responsabilité d'une femme; les ruptures touchent près d'un couple sur deux, qu'il soit marié ou en union de fait. Le Québec est la province canadienne qui compte le plus d'unions de fait, mais sa législation ne reflète pas cet état de fait. Par exemple, la Colombie-Britannique a récemment décrété que les conjoints non mariés avaient la même protection que les couples mariés. Les lois des autres provinces, à plusieurs égards, traitent les conjoints de fait comme les gens mariés, et ce, depuis plusieurs années. L'Afeas croit que le prochain plan d'action menant à l'égalité entre les femmes et les hommes doit prévoir une vaste campagne d'information pour que les couples connaissent leurs droits, qu'ils soient mariés ou en union de fait.

Révision du Code civil : L'Afeas croit qu'il est grand temps que le Québec actualise le Code civil pour faire en sorte que les couples en union de fait aient les mêmes droits que les couples mariés. L'Afeas est en cela d'accord en tout point avec la position adoptée par le Conseil du statut de la femme en juin 2014. Le CSF recommande au gouvernement de réformer le droit de la famille afin d'accorder aux conjoints de fait la même protection qu'aux couples mariés en cas de rupture, tant sur le plan de l'obligation alimentaire que du partage du patrimoine familial. Cependant, dans le cadre d'une telle révision, il est important tout en prenant le parti-pris des enfants, de ne pas occulter les droits des femmes gagnés au fil des ans. Il ne faut pas donner à Dalie ou Yohan, les enfants, en dépouillant Élyse, leur mère.

Choix de carrière : Pour l'Afeas, il faut poursuivre les actions qui visent à aider les filles et les femmes à choisir un métier ou une profession, qu'ils soient de type « féminin » comme de type « masculin ». Ces actions doivent toucher tous les groupes d'âge, tant chez les filles que chez les garçons, afin de briser les stéréotypes liés à l'emploi, toujours présents au sein de notre société.

Équité salariale : Bien que l'équité salariale ait fait de grands progrès au Québec depuis 1996 avec la mise en place de la Commission de l'équité salariale et, en 2009, avec la *Loi sur l'équité salariale*, il est évident qu'il faut poursuivre et intensifier sa mise en place. Les femmes gagnent toujours un salaire équivalent à 70 ou 75% de celui des hommes, ce qui les pénalise tout au long de leur vie active et au moment de leur retraite.

▪ **Orientation 3 – Vers une meilleure conciliation des responsabilités familiales et professionnelles ou scolaires**

Conciliation famille-travail-études : Pour l'Afeas, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour que les femmes en emploi puissent pleinement concilier leurs vies professionnelle et familiale. Les mesures de soutien du gouvernement et des employeurs en matière de conciliation travail-famille influent à la hausse sur le taux d'activité des femmes, de même que sur la possibilité pour les hommes de davantage prendre en charge leurs responsabilités familiales. L'Afeas demande que le plan d'action prévoie l'élaboration d'une éventuelle politique de conciliation famille-travail-études. Par ailleurs, l'Afeas, à titre de membre de la Coalition famille-travail-étude, endosse sans réserve les demandes suivantes au gouvernement québécois : garantir le maintien de l'intégralité des programmes et services publics permettant l'accès aux services de santé, aux services sociaux et à l'éducation; assurer la pérennité et le développement des services de garde publics; maintenir l'intégralité du Régime québécois d'assurance parentale; adopter une loi-cadre favorisant les mesures de conciliation famille-travail-études; effectuer des analyses d'enjeux, d'impacts et de conséquences sur les femmes avant toute prise de décision sur l'avenir des programmes sociaux.

Soutien aux aidantes et aidants : Depuis de nombreuses années, l'Afeas demande que le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) devienne un Régime québécois d'assurance familiale (RQAF) afin que les aidantes/aidants puissent recevoir des prestations lors d'un retrait du travail pour aider un membre de la famille ou un proche en fin de vie ou vivant une situation de santé majeure.

▪ **Orientation 4 – Pour des approches en santé adaptées aux spécificités des femmes**

Soins de santé adéquats et financés par le réseau public : Des activités de l'Afeas s'inscrivent dans l'enjeu ainsi défini pour le prochain plan d'action en matière d'égalité: la santé physique, notamment pour contrer les cancers du sein, de l'utérus et du poumon, les maladies cardiovasculaires et les problèmes liés à l'image corporelle. Au cours de l'automne 2015, l'Afeas a entrepris une campagne de mobilisation pour un accès équitable aux nouveaux médicaments et traitements pour le cancer du sein. De telles actions doivent voir le jour pour que les problèmes de santé des femmes soient traités adéquatement, et ce, partout au Québec.

- **Orientation 5 – Pour le respect de l'intégrité des femmes et leur sécurité dans tous les milieux de vie**

Violence – campagne d'information : L'Afeas a mis en place, depuis 1997, une campagne annuelle de sensibilisation pour contrer la violence envers les filles et les femmes, l'Opération Tendre la main (OTM). Depuis quelques années, cette campagne se tient du 25 novembre au 6 décembre. Parallèlement la campagne du ruban blanc, en forme de « V » inversé, prend de plus en plus d'ampleur. Dans le cadre du prochain plan d'action en matière d'égalité, il faut poursuivre et promouvoir de telles campagnes à la grandeur du Québec et dans divers milieux de vie, garderies et écoles, institutions du système de santé, résidences publiques et privées pour les personnes âgées, etc. Par ailleurs, en lien avec le récent mouvement de dénonciations des violences subies dans le passé, *Being Raped, Never Reported*, est-ce que le Secrétariat à la condition féminine prévoit se pencher sur cette « culture du silence » qui semble toujours exister en 2016?

- **Orientation 6 - Vers une plus grande participation des femmes aux instances décisionnelles**

Femmes et politique : Les statistiques du nombre de femmes en politique sont toujours décevantes. Deux conseils des ministres paritaires à ce jour, pas de quoi se réjouir! Une première fois sous le gouvernement de Jean Charest au Québec (2007) et une autre première sous Justin Trudeau au Canada (2015). Pour l'Afeas, un changement au mode de scrutin s'impose. À son avis, le mode de scrutin proportionnel peut permettre que les partis politiques montent des listes comportant un nombre égal de femmes et d'hommes. Par ailleurs, l'Afeas insiste pour que plus de mesures de conciliation famille-travail soient mises en place pour aider les parlementaires à mieux organiser leur travail comme député ou ministre, à Québec et dans leur circonscription, et leur vie de famille.

Femmes et entreprises : La situation des femmes dans les entreprises n'est pas plus rose. Tout en soulignant la mesure de Québec qui a institué la parité dans les conseils d'administration des sociétés publiques, il faut maintenant instaurer une mesure semblable pour toutes les entreprises qui, par contrat, fournissent des biens et services au gouvernement du Québec.

- **Orientation 7 - Pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les régions**

Préoccupation de l'égalité dans les régions : Pour faire évoluer la question de l'égalité entre les femmes et les hommes partout au Québec, il faut pouvoir s'appuyer sur les instances décisionnelles, les partenaires et la population dans chaque milieu, tant urbain que rural ou isolé. L'Afeas soutient que le prochain plan d'action doit poursuivre ses activités en ce sens.

Régionalisation des services de santé et services sociaux : L'Afeas dénonce depuis de nombreuses années la disparité des services de santé et sociaux dans les régions du Québec. Disparité entre les grandes villes et les régions et disparité entre les régions elles-mêmes : manque et rotation trop fréquente du personnel médical, grande distance à parcourir pour un accès aux services, obligation d'aller vers les grands centres, etc.

4. Positions de l'Afeas en lien avec l'égalité

Nous vous présentons ici certaines des positions adoptées lors de congrès provinciaux annuels de l'Afeas ou dans le cadre de projets initiés par l'Afeas et portant sur les points abordés dans le présent mémoire.

▪ Sur l'égalité entre les femmes et les hommes

Extraits du rapport final du projet *Approche positive de l'égalité entre les femmes et les hommes* (mars 2012 à juin 2014), en partenariat avec l'Observatoire Jeunes et Société / INRS, le Regroupement pour la valorisation de la paternité et le Secrétariat à la condition féminine du Québec. Ce projet a rejoint 1 385 personnes, dont 84% de femmes et 16% d'hommes, au cours de 63 ateliers dans 16 des 17 régions administratives du Québec. Au cours de ce projet, les participantes/ participants ont formulé des recommandations :

Sur l'emploi

Inscrire dans le programme scolaire du secondaire, des cours sur l'emploi comprenant un volet sur les normes du travail, un autre sur la façon de faire reconnaître ses compétences, notamment en entrevue, et finalement, apprendre à négocier ses conditions de travail.

Promouvoir « des métiers pour tous » avec l'objectif que plus de femmes accèdent à des métiers dits masculins mais, également, que plus d'hommes occupent des métiers traditionnellement féminins.

Rendre obligatoire les diverses mesures mises de l'avant par le gouvernement pour favoriser l'égalité en emploi, voir à leur application, tant au public qu'au privé, et imposer des sanctions, au besoin.

Développer, en régions, de bons emplois tant pour les femmes que pour les hommes.

Sur la famille / éducation des enfants

Mettre en place, au secondaire, des cours de préparation à la vie de couple comprenant les volets suivants: saines relations interpersonnelles femmes/hommes, sexualité égalitaire (distinguer amour et désir), économie familiale (cours de cuisine) et budget.

Encourager, par des publicités, les jeunes à poursuivre leurs études et à aller vers des métiers non traditionnels.

Informier davantage les parents au sujet des lois concernant la famille, les droits des conjoints et le patrimoine familial.

Accorder le congé de maternité et de paternité aux parents exclus du RQAP.

Supporter financièrement les parents qui restent à la maison pour élever leurs enfants (les moyens diffèrent selon les régions: salaire, mesures fiscales, assurance accident).

Sur l'engagement social et communautaire

Mettre en place des ressources et des mesures favorisant l'accès aux postes de pouvoir afin d'atteindre la parité, ou du moins, une zone paritaire (pour les moyens, ça diffère: imposer l'égalité dans les partis politiques, discrimination positive, prioriser les aptitudes et non le sexe).

Favoriser encore plus manifestement la parité dans l'embauche au sein de la fonction publique.

Rendre obligatoire des cours d'histoire du Québec qui comprennent une section sur l'évolution de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Encourager le secteur privé à offrir des mesures favorisant l'égalité femmes/hommes.

▪ Sur la laïcité et la neutralité de l'État

Extrait du mémoire présenté, en décembre 2013, dans le cadre des consultations sur le Projet de loi no. 60 - *Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodement.*

Les membres de l'Afeas privilégient un message clair en terme d'égalité: *Le Québec est un État laïque, de langue française où les femmes et les hommes sont égaux. Au Québec, les femmes et les hommes vivent ensemble et bénéficient des mêmes droits et libertés. Ils sont autonomes et participent également à la vie collective.*

Il est essentiel que ce message soit transmis et compris par les immigrantes et les immigrants qui souhaitent s'installer ici. Pour faire un choix éclairé, ils doivent bien comprendre le sens de ce message et s'engager à respecter nos lois et règlements. (...) Voici la teneur de certaines positions adoptées par l'Afeas:

Accommodements raisonnables (2007)

Dans le but de conserver l'identité sociale et culturelle des Québécoises et des Québécois, l'Afeas demande au Gouvernement du Québec une législation provinciale ferme qui permettrait la protection des droits et coutumes de notre collectivité, l'égalité entre les sexes et obligerait toutes les Québécoises et tous les Québécois à respecter ces principes.

Égalité hommes-femmes : Charte québécoise des droits et libertés de la personne (2009)

L'Afeas demande à la ministre de la Justice du Québec d'insérer, dans la Charte québécoise des droits et libertés de la personne, une disposition analogue à celle de la Charte canadienne des droits et libertés, affirmant que l'égalité entre les hommes et les femmes ne peut être compromise au nom de la liberté de religion et de culture.

Laïcité (2010)

L'Afeas demande que Québec adopte une Charte de la laïcité qui définisse les principes fondamentaux de la laïcité, notamment l'égalité entre les femmes et les hommes, de même qu'une loi et des règlements applicables à l'État et à l'ensemble de la société afin d'y enchâsser la laïcité «de fait» de l'État québécois, et ce, sans renier sa propre culture.

L'Afeas demande que l'État québécois, l'administration gouvernementale (ministères, sociétés d'État, conseils, etc.) et ses établissements (institutions du réseau de la santé et des services sociaux, CPE et garderies, cours de justice, services de police, villes et municipalités, commissions scolaires, établissements d'éducation etc.) affichent un caractère laïque et neutre et que ses employées et employés, représentantes et représentants se comportent comme tel.

L'Afeas demande que toutes les Québécoises et tous les Québécois aient l'obligation, dans la sphère publique, de se conformer aux lois, codes et règlements du Québec, incluant ceux portant sur la laïcité de l'État et les demandes d'accommodements.

L'Afeas demande que soient interdits les vêtements, accessoires ou signes jugés dangereux (armes blanches, vêtements non appropriés à la pratique de certains sports, etc.) ou pouvant entraver le mode d'identification usuel des personnes, notamment en cachant les traits du visage (cagoules, voiles intégraux, niqabs, etc.).

Autres positions sur la laïcité adoptées lors de congrès provinciaux annuels de l'Afeas

L'égalité, un projet de société: approche positive et inclusive (2012)

L'Afeas demande à la Première ministre du Québec, au Premier ministre du Canada, ainsi qu'à tous les ministres, de faire de l'égalité entre les femmes et les hommes un véritable projet de société et d'appliquer dans leurs politiques, programmes et plans d'action, une approche positive et inclusive en matière d'égalité (des projets gagnantes/gagnants).

L'égalité, un projet de société: mixité (2012)

L'Afeas demande à la Première ministre du Québec, au Premier ministre du Canada ainsi qu'à tous les ministres, d'intégrer la mixité femmes/hommes dans tous leurs travaux (groupes de recherches, comités de travail, groupes ou conseils consultatifs, équipes multidisciplinaires, institutions publiques...), et ce, dans tous les domaines: éducation, santé, économie, justice, culture, loisirs....

▪ **Sur l'union de fait**

Union de fait : responsabilité des jeunes (2012)

L'Afeas demande à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie d'intégrer au programme scolaire une formation visant à informer et à sensibiliser les jeunes du secondaire et du Cégep aux différents types de vie commune et aux responsabilités et conséquences sociales, économiques et juridiques de l'union de fait.

Union de fait : amendement au Code civil (2013)

L'Afeas demande aux instances concernées d'amender le Code civil du Québec pour permettre aux conjointes et aux conjoints de fait d'avoir les mêmes droits et les mêmes obligations que les gens mariés.

▪ **Sur les aidantes / aidants**

Aidantes et aidants : crédit d'impôt pour les moins de 18 ans (2014)

L'Afeas demande de revoir les conditions d'admissibilité au crédit d'impôt pour répit à une aidante ou aidant de la personne atteinte d'une incapacité, en regard de l'âge, afin d'y inclure les enfants de moins de 18 ans.

Aidantes et aidants: revenu compensatoire non imposable (2014)

L'Afeas demande d'accorder un revenu compensatoire non imposable, équivalant minimalement au seuil de faible revenu, aux aidantes et aidants prenant soin d'une personne avec incapacité significative et prolongée, et qui réside sous le même toit.

Aidantes et aidants: formation des professionnelles (2014)

L'Afeas demande de créer des groupes de professionnelles et de professionnels de réadaptation en déficience intellectuelle ou physique dont le mandat serait d'étudier ce qui s'offre dans le monde en terme de thérapies, de s'y former pour ensuite transmettre gratuitement aux parents leurs connaissances afin qu'ils puissent dispenser eux-mêmes une bonne partie de ces services.

Définition de la place des aidantes et aidants dans l'éventuelle assurance autonomie (2014)

L'Afeas demande de préciser la place ainsi que les moyens qui seront mis en fonction pour les aidantes et les aidants en vue de les assurer d'une reconnaissance tangible.

Assurance autonomie: analyse des impacts sur les aidantes (2014)

L'Afeas demande d'analyser les impacts sur l'accès, les budgets et la formation d'une éventuelle assurance autonomie en tenant compte que les femmes en seront les principales prestataires de services et les bénéficiaires.

▪ **Sur la violence**

La violence chez les jeunes: campagne de sensibilisation (2012)

L'Afeas demande au ministre de la Santé et des Services sociaux de mettre en place une campagne massive de sensibilisation et de reconnaissance des différentes formes de violence auxquelles les jeunes peuvent être confrontés en proposant des outils visant à développer chez les jeunes un sentiment de sécurité et des attitudes respectueuses.

Cyberintimidation : campagne de publicité (2013)

L'Afeas demande de mettre sur pied des publicités diffusées aux heures de grande écoute sur tous les réseaux, incluant les médias sociaux, pour inciter les parents, les éducatrices et les éducateurs à avoir plus de vigilance envers l'utilisation que les enfants, les adolescentes et les adolescents font des médias sociaux et à les informer des conséquences, des précautions à prendre et des ressources existantes.

Cyberintimidation : programme de formation (2013)

L'Afeas demande d'intégrer un programme de formation obligatoire sur le problème de la cyberintimidation dans les écoles primaires et secondaires.

Conclusion

L'égalité de fait entre les femmes et les hommes avance au Québec. Mais, toutes et tous ensemble, il faut poursuivre un travail constant d'éducation, d'information et, même, d'action positive. C'est ce que doit poursuivre le troisième plan d'action et les suivants.

Au-delà du bilan des activités des deux premiers plans d'action, une évaluation des dix premières années de la politique *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* pourra montrer les avancées réelles ou non des femmes sur le chemin de l'égalité.

En souhaitant que les Québécoises, et les Québécois avec elles, pourront s'en réjouir!

Bibliographie

AFEAS

(<http://www.afeas.qc.ca/publications/> : documents consultés entre le 23 et le 28/01/2016)

2005, *Mémoire sur l'égalité*, Mémoire, Montréal, Afeas :

2011, *Vers un deuxième plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, Mémoire, Montréal, Afeas

2012, *Recueil des propositions adoptées lors du 46^e congrès provincial de l'Afeas en 2012*, Montréal, Afeas

2013, *Recueil des propositions adoptées lors du 47^e congrès provincial de l'Afeas en 2013*, Montréal, Afeas

2013, Auditions publiques sur le Projet de loi no. 60 - *Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodement*, Mémoire présenté à la Commission des institutions, Montréal, Afeas

2014, *Approche positive de l'égalité entre les femmes et les hommes*, Rapport de projet, Montréal, Afeas : non publié

2014, *Recueil des propositions adoptées lors du 48^e congrès provincial de l'Afeas en 2014*, Montréal, Afeas

SECRETARIAT À LA CONDITION FÉMININE

(<http://www.scf.gouv.qc.ca/index.php?id=56> : documents consultés entre le 23 et le 28/01/2016)

2007, *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait - Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, Québec, Publications du Québec

2011, *Pour que l'égalité de droit entre les femmes et les hommes devienne une égalité de fait - Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015*, Québec, Publications du Québec,

2015, *Bilan de la mise en œuvre du plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes 2011-2015*, Québec, Publications du Québec

2015, *Bilan de la mise en œuvre de plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015*, Québec, Publications du Québec

2015, *Ensemble pour l'égalité entre les femmes et les hommes – Document de consultation*, Québec, Publications du Québec